

Mesdames et Messieurs les personnels d'enseignement et d'éducation

S/C de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

INFORMATIONS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE RENTRÉE 2025-2026

1. Préambule du collège des IA-IPR

Chères et chers collègues,

En premier lieu, nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui prennent actuellement leurs fonctions dans l'académie et remercions très sincèrement les personnels plus expérimentés qui participent à leur accompagnement. Nous remercions tout aussi sincèrement chacune et chacun d'entre vous pour l'engagement quotidien que nous lui connaissons au service de la réussite et de l'épanouissement de chaque élève.

Comme vous, nous accordons une grande attention au bien-être et aux conditions d'apprentissage des élèves qui nous sont confiés. Soyez assurés que nous portons la même attention à votre bien-être et à vos conditions de travail, au sein d'un cadre d'exercice sécurisé et propice à vos accomplissements professionnels.

Les séquences de formation, d'accompagnement individuel ou collectif, et d'évaluation auxquelles nous prendrons part ou que nous organiserons nous permettront de poursuivre les échanges que nous conduisons avec et pour vous. Ces échanges revêtent une particulière importance pour nous tant ils facilitent la convergence de nos efforts respectifs au bénéfice du plus grand nombre, personnels et élèves.

L'action éducative et pédagogique qui nous réunit, au sein d'une École bienveillante et exigeante, permet de prévenir et de bannir toute discrimination. Pour atteindre collectivement les objectifs de notre projet académique, continuons à nous appuyer sur la transmission des valeurs de la République, en étant convaincus de l'éducabilité de tous les élèves et en luttant contre toute forme d'assignation.

C'est dans cette perspective que l'année scolaire sera marquée par différents temps forts académiques et par le déploiement de plusieurs démarches expérimentales. Citons par exemple la

commémoration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, l'opération académique « *Cette année, je lis* », le développement des compétences psychosociales, les classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences, et l'usage de l'intelligence artificielle.

La poursuite de votre engagement au sein des dynamiques d'établissement contribuera à cette volonté collectivement affirmée dans l'académie de proposer des réponses adaptées aux besoins de tous les élèves, dans des contextes variés et évolutifs.

Restant à votre écoute en tant que de besoin et pleinement mobilisés pour participer à votre accompagnement, nous vous adressons, chères et chers collègues, tous nos vœux d'une année scolaire riche de toutes les satisfactions et réussites possibles.

Le collège des IA-IPR

2. Préambule des IA-IPR EPS

Cette rentrée 2025 revêt un caractère particulier pour notre académie, marquée par un renouvellement complet de l'Inspection pédagogique régionale d'EPS. Nous profitons de cette communication pour rendre un hommage sincère à Madame Catherine Dodane et Monsieur Patrick Chavey, qui font valoir leurs droits à la retraite. Leur engagement remarquable, leur sens du collectif et leur attachement indéfectible aux valeurs de l'École publique ont profondément marqué notre académie. Chacune et chacun d'entre nous a pu mesurer, au fil des années, leur disponibilité constante au service des équipes, des établissements, et surtout, des élèves. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour l'ensemble du travail accompli, et leur souhaitons, avec chaleur et estime, une retraite pleine de joies nouvelles et de projets personnels épanouissants.

Dans cette continuité, nous avons l'honneur de prendre le relais de cette mission exigeante et passionnante. Conscients de la richesse des dynamiques déjà engagées, nous nous attacherons à travailler avec vous dans un esprit de confiance, de dialogue et d'ambition partagée pour l'EPS et pour la réussite de tous les élèves. Nous souhaitons ici vous apporter un éclairage sur un certain nombre d'éléments qui nous semblent importants.

3. Une EPS en phase avec les priorités nationales et les ambitions de notre académie

La circulaire de rentrée 2025 rappelle que l'École doit répondre à une triple exigence : élever le niveau, garantir l'égalité des chances, transmettre les valeurs de la République. L'EPS contribue activement à cette ambition, en plaçant les élèves dans des situations d'apprentissage favorisant la construction de soi, l'estime personnelle, la solidarité, l'engagement et la persévérance.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans le projet académique 2024-2027 de l'académie de Besançon, dont les orientations stratégiques guident notre action disciplinaire. Il en découle les axes prioritaires que nous souhaitons développer en EPS.

1. Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendre la réussite accessible à tous en EPS, en développant des parcours de formation ambitieux et inclusifs. ✓ Stimuler la persévérance, l'audace et encourager les élèves à surmonter les obstacles avec détermination.
2. Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire vivre les valeurs de la République et agir en faveur de l'équité. Une attention particulière sera portée sur l'égalité des filles et des garçons en EPS. ✓ Consolider le sentiment d'appartenance en s'appuyant sur des pratiques de coopération responsabilisantes, ouvertes sur des partenariats et sur la diversité culturelle, afin d'élargir l'horizon des possibles
3. Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la santé, le bien-être et l'épanouissement des élèves, en mettant en valeur les apports de l'activité physique dans le développement global de la personne. ✓ Sécuriser la pratique physique, en particulier lors de l'enseignement des APPN dont la formation vise l'acquisition progressive d'une pratique autonome tout en garantissant la sécurité optimale des élèves.

4. Se protéger dans la singularité des gestes professionnels en EPS

L'année scolaire 2024-2025 a été marquée par l'émergence de questionnements, voire d'inquiétudes, de la part des enseignantes et enseignants d'EPS, confrontés à une remise en cause de certains de leurs gestes professionnels. Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus essentiel d'explicitier clairement ces gestes auprès des élèves, notamment en début d'année ou de séquence, afin d'éviter toute méprise ou interprétation erronée.

Une réflexion est à mener collectivement pour harmoniser les discours et les pratiques et ainsi donner du sens aux décisions prises par un enseignant. Pour vous accompagner dans cette démarche, un groupe de travail réunissant les représentants des organisations syndicales des enseignants et chefs d'établissement, l'inspection pédagogique régionale EPS et les DSDEN a rédigé un guide des gestes professionnels spécifiques à l'EPS que nous vous invitons tous à lire attentivement. Il est disponible sur le site EPS de l'académie : <https://eps.ac-besancon.fr/guide-des-gestes-professionnels-specifiques-a-leps-2025/>

5. Accompagnement professionnel et formation continue : un pilier du pilotage disciplinaire

Dans une logique de développement professionnel durable, nous faisons cette année de l'accompagnement des enseignants, notamment des professeurs novices, contractuels et stagiaires, une priorité académique forte. Les premiers pas dans le métier demandent à la fois soutien, exigence et bienveillante.

À ce titre, nous saluons l'investissement des collègues engagés dans les préparations aux concours, dont le travail s'est illustré par de remarquables résultats au CAPEPS EXTERNE (15 admis pour notre académie lors de la session 2025). Nous remercions également les tuteurs et professeurs d'accueil temporaires (pour les étudiants de master 1 et 2) qui accompagnent les étudiants et les nouveaux collègues avec compétence et dévouement. Leur rôle est essentiel dans la construction d'une culture professionnelle commune et dans la sécurisation des parcours.

Dans cette dynamique, le Programme Académique de Formation (PAF) et les Formations d'Initiative Locale (FIL) offrent des espaces précieux pour approfondir ses pratiques, innover, mutualiser, se professionnaliser et renforcer les dynamiques collectives d'équipes. À partir de cette rentrée, nous réintroduisons des formations de secteur, conçues à l'échelle des bassins ou des réseaux d'établissements. Ces temps collectifs permettront de favoriser les échanges entre pairs, de valoriser les projets locaux et d'ancrer les pratiques dans les réalités de terrain.

Enfin, nous invitons les collègues intéressés par la préparation du concours de l'agrégation interne d'EPS ou du CAPEPS interne à s'inscrire aux formations académiques. Pour cela, connectez-vous à l'application SOFIA-FMO (<https://www.ac-besancon.fr/eafo>) puis accédez à votre "Plan de formation individuelle". Rendez-vous dans la rubrique "Transition, mobilité, concours et certifications", et sélectionnez le module correspondant.

Pour plus de renseignement, contactez les responsables des formations :

Agrégation interne	florian.hugedet@ac-besancon.fr
Capeps interne	sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr

6. Les examens

Nous tenons à saluer le sérieux et le professionnalisme dont vous faites preuve dans la conduite des évaluations en CCF, ainsi que votre participation rigoureuse et investie lors des jurys d'examens. En ce qui concerne la session 2026, tous les professeurs sont susceptibles d'être convoqués pour faire partie du jury des épreuves ponctuelles, dont la date vous sera communiquée prochainement dans la circulaire examen. Pour rappel, La participation aux examens fait partie intégrante des obligations de service des professeurs d'EPS (décret du 17 décembre 1933 RLR 700-4). Ces convocations sont prioritaires par rapport à toute autre forme d'engagement ou d'activité.

Les applications « Cyclades » et « Santorin » serviront comme l'année précédente à saisir vos protocoles d'examens et les notes de CCF.

	Ipack	Déposer les nouveaux référentiels (vérifier que les anciens sont valides)
	Cyclades	Saisir les protocoles
	Santorin	Saisir les notes (avant février pour le premier CCF)

→ Cette année, afin de faciliter le suivi et de vous accompagner au mieux, nous vous invitons à **déposer progressivement les certificats médicaux sur Ipack et à compléter intégralement les notes du premier CCF avant le mois de février**. Ces démarches permettront d'anticiper d'éventuelles difficultés et de garantir que chacun puisse exercer son métier dans les meilleures conditions. Une circulaire consacrée aux examens vous parviendra prochainement avec l'explication de toutes les

démarches. En cas de difficulté, vous pouvez contacter le chargé de mission responsable des examens : benoit.perritaz@ac-besancon.fr.

Les résultats complets des examens seront prochainement accessibles dans le rapport académique 2025 publié sur le site EPS de l'académie. Vous y trouverez des statistiques et des analyses destinées à nourrir vos réflexions en établissement et à vous aider à construire, en fonction de votre contexte d'enseignement, un parcours de formation cohérent, équilibré et ambitieux pour vos élèves.

7. iPackEPS : un outil essentiel de pilotage académique

Le pilotage de l'EPS à l'échelle académique repose sur une connaissance fine des réalités de terrain. Pour cela, la collecte de données fiables et actualisées est essentielle : elle permet à l'Inspection pédagogique régionale de mieux comprendre vos contextes d'enseignement, de défendre les besoins de la discipline et d'agir de manière ciblée, notamment sur des enjeux majeurs tels que le savoir nager, les APPN ou la formation des élèves.

iPack EPS, présenté et déployé depuis l'année 2022-2023, devient désormais l'outil de référence pour centraliser ces données. Accessible via ARENA (rubrique « Enquêtes et pilotage »), il offre une interface sécurisée et collaborative permettant à chaque enseignant de renseigner ses informations, allégeant ainsi le travail du coordonnateur. Il constitue également une mémoire utile pour assurer la continuité pédagogique dans les établissements.

Depuis la rentrée 2024, plusieurs modules devront impérativement être renseignés :

- Les projets et protocoles de sécurité pour les activités à environnement spécifique, selon le modèle fourni. Ils sont à déposer dans le module Dossiers et projets.
- Les nouveaux référentiels certificatifs, à déposer et valider via l'application.
- Le recueil des vœux pour les jurys d'examens ponctuels, désormais exclusivement géré dans iPackEPS.

Nous vous invitons donc à poursuivre la remontée des informations par ce biais. Votre mobilisation est indispensable pour renforcer la lisibilité et la cohérence de l'EPS dans notre académie.

La date butoir pour renseigner iPackEPS est fixée au 30 septembre 2025.

8. Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)

Dans une logique de valorisation des acquis des élèves, **la validation de l'attestation du savoir-nager en sécurité doit être renseignée dans le LSU**. Ceci afin de disposer d'indications fiables sur les taux de réussite et d'assurer aux élèves un accès direct à ce diplôme. La saisie des résultats pour l'année scolaire 2024-2025 devra être effectuée avant le 30 septembre.

Vous trouverez ci-dessous 3 tutoriels vous permettant de compléter le Savoir Nager de vos élèves dans l'application LSU.

1. [Renseigner l'Attestation de Savoir Nager en Sécurité \(ASNS\) dans la Base élèves \(Siecle\)](#)
2. [Importer les Attestations de Savoir Nager en Sécurité dans le LSU](#)
3. [Accéder et Imprimer le diplôme d'ASNS depuis Educonnect \(pour les familles\)](#)

Vous avez aussi la possibilité d'imprimer les attestations en masse et y apporter le visa du chef d'établissement, [en suivant la démarche décrite dans ce document](#).

9. Protocoles Projets APPN

Conformément à la circulaire du n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au BO n°16 du 20 avril 2017, l'article R-212-7 du code du sport définit les activités s'exerçant dans un environnement spécifique pour lesquelles des mesures de sécurité particulières doivent être prises. La pratique, dans le cadre de l'EPS, de l'association sportive, d'une section sportive scolaire, d'un enseignement optionnel ou d'une organisation ponctuelle, doit faire obligatoirement l'objet de la validation du projet par l'inspection pédagogique régionale d'EPS.

Un point spécifique à l'enseignement de l'escalade est à consulter dans le VADEMECUM.

10. Vers 2030 : prolonger l'élan olympique et ouvrir de nouveaux horizons éducatifs

L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 demeure une formidable source d'inspiration pour notre communauté éducative. Il nous invite à poursuivre, avec ambition et créativité, l'engagement en faveur d'une éducation par et pour le sport, au service de la jeunesse.

À l'horizon se profilent déjà les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, qui se tiendront dans les Alpes françaises du 1er au 17 février 2030. Cette nouvelle échéance internationale représente une opportunité unique d'ancrer l'olympisme dans la durée, en l'inscrivant pleinement dans les projets pédagogiques de nos établissements.

La future labellisation des établissements autour de cet événement constituera, dès cette année scolaire, un levier d'innovation pédagogique et d'ouverture culturelle. Elle offrira un cadre propice à des projets riches de sens : rencontres sportives, échanges interculturels, sensibilisation aux sports d'hiver, éducation au développement durable dans les zones de montagne, partenariats avec les fédérations et clubs locaux...

11. Sections sportives et dispositifs sport-études : une priorité académique

Le développement des Sections Sportives Scolaires (SSS) et la mise en place des dispositifs sport-études répondent à un double objectif : offrir aux élèves un parcours équilibré entre excellence scolaire et pratique physique enrichissante, tout en favorisant l'épanouissement des jeunes talents et en contribuant à la démocratisation de l'accès au sport.

Il convient toutefois de distinguer clairement ces deux dispositifs, souvent confondus, mais qui relèvent de logiques différentes, tant en termes de finalités que de publics concernés. Les SSS ont

une vocation éducative large, centrée sur l'épanouissement de l'élève à travers le sport. Les dispositifs sport-études, quant à eux, accompagnent des parcours vers l'excellence, avec des exigences spécifiques liées à la haute performance. Une confusion entre ces deux approches nuirait à leur lisibilité et à leur efficacité. Il est donc essentiel, dans la mise en œuvre de ces dispositifs, de respecter leurs spécificités respectives, tout en assurant leur complémentarité dans l'offre éducative et sportive de notre académie.

Dans notre académie, nous porterons une attention particulière à ce que ces dispositifs s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'inclusion, de mixité, de persévérance scolaire et de promotion de la santé, en cohérence avec les orientations de la [circulaire du 15 décembre 2023](#).

12. L'inspection pédagogique régionale

Aux côtés des IA-IPR, une équipe de professeurs d'EPS, chargés de mission, jouera un rôle essentiel tout au long de l'année. Par leur expertise et leur engagement, ils constituent un appui précieux pour accompagner cette période de transition. Leur investissement permettra non seulement d'assurer la continuité des actions initiées par Mme Dodane et M. Chavey, mais également de renforcer la dynamique collective au service de la discipline. Nous leur adressons nos remerciements sincères pour leur engagement. Cette équipe sera composée en 2025-2026 de :

Amiotte-Suchet Marc, Amiotte-Suchet Sandrine, Chauvey Laetitia, De Pizzol Emmanuelle,

Hugedet Florian, Ligier Samuel, Parissi Christine, Perritaz Benoît, Verain-Bruot François.

Afin de faciliter la communication et vous accompagner en cas de difficulté, nous vous transmettons la répartition de nos dossiers. Vous pouvez ainsi contacter directement l'IA IPR référent du dossier aux adresses suivantes :

Fabien Detalle

fabien.detalle@ac-besancon.fr

Christelle Trio

christelle.trio@ac-besancon.fr

EXAMENS	EXAMENS : Contrôle en Cours de Formation (dont les SHN)	Christelle TRIO
	EXAMEN PONCTUEL TERMINAL	
	EXAMENS : Enseignement artistique – S2TMD	
	Habilitation CCF EPS - CFA	Fabien DETALLE
RESSOURCES HUMAINES	Certification complémentaire anglais espagnol Danse et Arts du cirque	Christelle TRIO
	Gestion des contractuels	Christelle TRIO
	Gestion des ressources humaines + jurys concours	Christelle TRIO Fabien DETALLE

FORMATION INITIALE	FORMATION initiale et relation avec l'enseignement supérieur STAPS INSPE + attestation Sauvetage Aquatique	Fabien DETALLE
FORMATIONS	FORMATION CONTINUE (PAF – Formations de secteur)	Fabien DETALLE
	SAVOIR NAGER	Christelle TRIO
	FORMATION qualifiante - Concours Agrégation interne EPS - CAPEPS interne	Fabien DETALLE
	GROUPES RESSOURCES ACADEMIQUES	Christelle TRIO Fabien DETALLE
	FORMATION STAGIAIRES (alternants, FS50, FS100) + FORMATION TUTEURS	Christelle TRIO Fabien DETALLE
ACTIVITES SPORTIVES	Sections sportives scolaires	Fabien DETALLE
	Opérations ministérielles (APQ + SRAV + 2 H CLG + Tests physiques 6ème) / Génération 2030	
	Dispositifs "Sport-Etudes", Haut Niveau	
	APPN Environnement Spécifique - Validation des projets – fiches académiques	Christelle TRIO
DISPOSITIFS OPTIONNELS	Examens et enseignement optionnel EPS et EPPCS	Fabien DETALLE
	Enseignement de spécialité "Arts du Cirque"	Christelle TRIO
	Enseignement de spécialité et enseignement optionnel "Danse"	
	Classes à horaires aménagés	Christelle TRIO
	Certificats de spécialisation AG2S et E2S / Unité Facultative Secteur Sportif	Fabien DETALLE
DOSSIERS TRANSVERSAUX	Equipements sportifs et relations collectivités territoriales	Fabien DETALLE
	Relations fédérations sportives, ligues et comités, MRP	Fabien DETALLE
	UNSS Sport scolaire	Fabien DETALLE
	Gestion du site Académique EPS / Ipack EPS	Christelle TRIO

Pour toutes les questions d'ordres règlementaires, pédagogiques ou didactiques, nous vous invitons également à consulter le VADEMECUM et le site académique dédié à l'EPS <https://eps.ac-besancon.fr/>.

Nous vous remercions chaleureusement pour tout ce que vous apportez à notre école républicaine. Soyez assurés de notre écoute, de notre accompagnement et de notre confiance.

Excellente année scolaire 2025-2026 à toutes et à tous.

L'équipe des IA-IPR EPS
Académie de Besançon

Fabien Detalle



Christelle Trio

